

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 15 décembre

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Geneviève GARNIER, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jacques MEILHON, Hugues JEANTET, Mario SCARNA, Michel LAGIER

Pouvoirs : Eric PRADAT donne pouvoir à Renée TORRES, Jean-Claude CORBIN, donne pouvoir à Gérard CROYET, Bernard GUY donne pouvoir à Hugues JEANTET, Emilie SOLLIER donne pouvoir à Jean-Marc CHAPPAZ, Patrick BOUVET donne pouvoir à Jacques FORAT, Stéfania FLORY donne pouvoir à Claudine ROCHE, Sylvie JERDON donne pouvoir à Pierre GRATALOUP

SECRETARE DE SEANCE : M.Hugues JEANTET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

CONVOCATION EN DATE : 8 décembre 2017

DATE D’AFFICHAGE : 28 décembre 2017

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « IRVE » à la CCVL « Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

-----2017/102

VU l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 97/2017 du conseil de communauté de la CCVL du 9 novembre 2017

- approuvant la modification statutaire relative à la « Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » et « Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables »,

- sollicitant de ses communes membres l'approbation de cette modification statutaire,

CONSIDERANT l'intérêt de la commune,

OUI l'exposé de Monsieur le MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
VOIX	CONTRE
1 VOIX	ABSTENTION

DECIDE de transférer à la CCVL la compétence « Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou

hybrides rechargeables » et « Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables », à effet au 1^{er} janvier 2018.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER
Maire de GREZIEU-LA-VARENNE